**LA PESTE PORCINE AFRICAINE TUE LES PORCS**

Eleveurs, protégez vos animaux

**RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES :**

**Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire.**

**Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.**

**Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine**

**Evitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.**

**Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d’autres fermes et des chasseurs de sangliers.**

**Empêchez les visiteurs d’être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n’est pas nécessaire.**

**La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n’existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.**

Pour en savoir plus :

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Campagne de communication du ministère de l’agriculture et de l’alimentation cofinancée par l'Union européenne.